



Proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable

Les prochaines données sur la proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable seront disponibles en 2025.

Fait saillants et graphiques

Le milieu municipal est un joueur incontournable de la transition vers des modes de développement durable. La contribution de gouvernements locaux qui développent durablement leurs territoires est essentielle pour réaliser cette transition de manière pérenne. Le rôle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est d'accompagner les municipalités dans cette démarche intégrée.

Depuis la première Stratégie gouvernementale de développement durable, qui couvrait la période 2008-2013 et a été prolongée jusqu'en 2014, le Ministère suit l'évolution de l'engagement municipal en matière de développement durable. L'indicateur utilisé pour le suivi a été reconduit dans les stratégies 2015-2020 et 2023-2028. Les prochaines données seront disponibles en 2025.

Entre-temps, le Ministère a publié en mars 2023 le [Portrait du développement durable du milieu municipal au Québec](#), qui dresse un état des lieux clair : **85 % des organismes municipaux concernés mettent en œuvre des actions dans les trois dimensions du développement durable — environnementale, sociale et économique.**

Méthodologie

Pour être reconnue comme valide, une démarche de développement durable doit respecter les deux balises établies par le Comité interministériel de développement durable :

- L'organisation doit être engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes.
- L'organisation doit mener sa démarche dans une perspective d'amélioration continue qui se reflète dans un processus de reddition de comptes dont les résultats sont entérinés par les dirigeants de l'organisme.

Auparavant, la proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable était calculée grâce aux sondages réalisés depuis 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation auprès de chaque municipalité. Celles-ci sont invitées à adhérer volontairement aux stratégies gouvernementales de développement durable, particulièrement en adoptant une démarche de développement durable. Cette adhésion a été mesurée en 2012 (19 %), en 2015 (24 %), en 2018 (16 %) et en 2020 (12 %) par l'entremise d'enquêtes par sondage exhaustif effectuées par le Ministère.

La méthode de calcul est actuellement en révision. Le prochain sondage, prévu en 2025, ciblera uniquement les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes exerçant des compétences de MRC.

En parallèle, une nouvelle approche a été introduite en 2023 avec la publication du Portrait du développement durable du milieu municipal. Contrairement aux sondages précédents, ce portrait s'appuie sur l'analyse de mesures concrètes mises en œuvre par les municipalités, principalement à partir de sources publiques comme leurs sites Web. Chaque mesure a été associée à un enjeu de durabilité, tel que l'agriculture et l'alimentation, la gestion des eaux potables et usées, et la mobilité et le transport.

Le Portrait révèle que 85 % des organismes municipaux concernés mettent en œuvre des actions dans les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique). Ce constat souligne l'importance de combiner les approches méthodologiques — sondages et portraits — pour obtenir une vue d'ensemble complète et soutenir efficacement les municipalités dans leur transition durable.

Dans le Plan d'action de développement durable du Ministère, un nouvel indicateur a ainsi été ajouté, soit le nombre d'organismes municipaux mettant en œuvre des mesures concrètes dans les trois dimensions du développement durable, en complément de l'indicateur mesurant l'adhésion à une démarche formelle de développement durable.

Concepts et définitions

Pour être reconnue comme valide, une démarche de développement durable doit respecter les deux balises établies par le Comité interministériel de développement durable :

Démarche municipale de développement durable :

Processus de planification, d'intervention et de suivi pour un organisme municipal cherchant à concrétiser sa vision du développement durable (S'engager dans le développement durable au quotidien – Guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités).

Organismes municipaux concernés par le Portrait de 2023 :

Les 1195 organismes municipaux visés sont les 1107 municipalités locales, les 87 municipalités régionales de comté, ainsi que le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Il ne comprend pas les villages nordiques, cris et naskapis ni l'Administration régionale Kativik.

Ces organismes municipaux ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement durable de 2006 (LDD : D-8.1.1 - Loi sur le développement durable). Ils sont néanmoins encouragés à mettre en œuvre des mesures pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable.

Stratégie

Aspects de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023 2028](#) auxquels se rapporte l'indicateur :

Orientation 4 – Développer les collectivités durablement

Objectif 4.1 – Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

Sous objectif 4.1.1 – Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire

Cibles pour l'indicateur « Proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable » :

- 25 % en 2025
- 30 % en 2028

Autres résultats en lien avec l'intégration du développement durable dans le secteur municipal.

Résultat pour le Portrait du développement durable du milieu municipal du Québec publié en mars 2023 :

- Engagement dans les trois dimensions du développement durable : 85 %.
- Engagement formel dans une démarche de développement durable : Prochain sondage en 2025.

Concordance avec les objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies



À consulter aussi

[Vue d'ensemble](#) des indicateurs de la Stratégie 2023-2028

[Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#)

[Portrait du développement durable du milieu municipal du Québec](#)

Sondage du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la démarche municipale de développement durable intégrée 2020 : [TAB DevDurable_OrgMunicipaux_V3](#)

Dernière mise à jour : 23 juillet 2025

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 